

# Est-il normal que la clinique Turin impose à ses patients la vue d'une secrétaire voilée ?

écrit par Christine Tasin | 28 juin 2025





**Je me fais ici l'écho des dernières mésaventures de mon ami Emmanuel Crenne, aussi militant que moi de la cause de l'égalité des hommes et des femmes et donc, ipso facto, aussi islamophobe et va-t-en guerre que moi contre les Frères musulmans qui prônent, justement, le port du voile des femmes... histoire de leur nier l'égalité avec ces messieurs.**

**Emmanuel accompagnait à la clinique Turin quelqu'un de sa famille pour une échographie, et, au moment de payer –en sus du joyeux dépassement d'honoraire de 87 euros– a dû supporter la vue d'une secrétaire voilée !!!**

**Il s'en est étonné, comme il le raconte dans la lettre**

**ci-dessous qu'il a envoyée immédiatement à l'administration de la clinique :**

*[...] par ailleurs je note que l'une des deux employées de votre secrétariat portait sur la tête un signe religieux distinctif d'appartenance à l'idéologie mortifère des frères musulmans responsable de l'oppression et de la mort de millions de personnes à travers le monde. Je lui ai fait remarquer que le port de ce signe était inapproprié dans un établissement de santé ouvert au public. Vous embauchez qui vous voulez, mais votre clientèle n'a pas à supporter cet entrisme religieux et ce militantisme actif. En autorisant ce comportement vous contribuez à ce problème majeur auquel notre pays est confronté en collaborant avec cet ennemi de l'intérieur qui mine notre société, ce qui est très grave. Etant moi même engagé en politique notamment sur cette question depuis une dizaine d'année (Conseiller Régional de 2015 à 2021 entre autres fonctions), j'attends de votre part une réponse circonstanciée sur ce point, afin d'évaluer les suites politiques et judiciaires qu'il conviendra d'y donner éventuellement.*

L'administration de la clinique Turin est fort réactive, Emmanuel a reçu une réponse claire en forme de non-recevoir :

*Notre établissement ne tolère aucune forme de discrimination envers ses professionnels, et ce, quelle qu'en soit la raison : origine, sexe, mœurs, orientation sexuelle, âge, situation familiale, appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une nation ou une race, opinions politiques, convictions religieuses ou apparence physique.*

*Nous vous remercions donc de respecter ce principe de non-discrimination et de respect des libertés individuelles.*

Bref, « nous n'avons pas de problème avec le voile, chez nous chacun fait ce qu'il veut »... Certes, la justice a déjà dit que le voile était légal dans une entreprise privée, mais quid des usagers qui ne font pas partie du personnel ??? **Ce que dit le directeur n'est pas faux sauf que... c'est imposer cette vision discriminatoire aux patients qui, eux, n'ont pas le choix, devant et se faire soigner et obligatoirement avoir affaire à une voilée pour pouvoir payer... La liberté des uns...**

Etonnant quand même ce retournement, très rhétorique, d'argument. Le voile qui sert précisément à discriminer les femmes, à rappeler, à elles et aux autres qu'elles ne sont que des créatures diaboliques qui doivent cacher leurs atouts féminins – leurs cheveux – pour ne pas pousser les hommes, ces pauvres animaux n'écoutant que leur instinct, à la luxure... Je ne sais quant à moi si, en l'occurrence ce sont les hommes ou les femmes qui sont discriminés, mais il y a bien discrimination, puisque traitement particulier d'un des sexes.

**Evidemment l'ami Emmanuel a réagi, il ne lâche rien, jamais. Mille mercis et mille bravos à lui de défendre notre pays et nos valeurs, quel que soit le prix à payer. Le quidam qui se prend pour le hussard de la liberté a reçu la réponse qu'il méritait et une superbe leçon que je vous invite, amis lecteurs, à faire circuler et à utiliser !**

*Je suis très étonné de votre réponse. Vous invoquez le principe de non discrimination. Or, le port du signe d'appartenance religieuse incriminé est tout le contraire de ce que vous prétendez: il s'agit précisément d'une marque destinée à se distinguer et à discriminer entre ceux qui sont musulmans et ceux qui ne le sont pas. C'est, selon la terminologie, consacrée, du séparatisme.*

*Ceci signifie, contrairement à de ce que vous prétendez, qu'en permettant le port de ce type de vêtement, vous autorisez en réalité la promotion de la discrimination et de l'intolérance religieuse et donc le séparatisme. Ce vêtement est en effet celui qui oppresse les femmes dans le monde entier, et le tolérer dans votre établissement c'est contribuer à leur malheur et au malheur du monde. Cette même idéologie est celle qui fait condamner à mort les femmes qui ne portent pas le voile en Afghanistan et en Iran. Votre position est d'autant plus honteuse et scandaleuse, car vous détournez le principe même de la tolérance à la source des lois anti discrimination en les utilisant pour permettre à l'intolérance de s'infiltrer dans notre société et avec elle tout un ensemble de discriminations prohibées par les lois françaises, notamment le sexisme et l'antisémitisme. Si l'on suit votre raisonnement jusqu'au bout, auriez vous toléré le port d'un insigne nazi au nom du principe de non discrimination en vertu de l'opinion politique auquel vous faites référence ?*

***Je me permettrai de vous rappeler ici deux des textes promus par l'idéologie en question et dont le vêtement concerné est le porte étendard :***

*Hadith 3593 d'Al Boukhari :*

*« L'Heure n'aura pas lieu avant que vous ne combattiez les juifs, à tel point que la pierre derrière laquelle se trouvera un juif dira : « Ô Musulman ! Voici un juif derrière moi, tue-le donc ! » » Coran: sourate 5 verset 33 (traduction française de la grande mosquée de Paris):*

*« La récompense de ceux qui font la guerre contre Allah et Son messager, et qui s'efforcent de semer la corruption sur la terre, c'est qu'ils soient tués, ou crucifiés, ou que soient coupées leur main et leur jambe opposées, ou qu'ils soient expulsés du pays. Ce sera pour eux l'ignominie ici-bas; et dans l'au-delà, il y aura pour eux un énorme châtiment »*

Ce ne sont que quelques exemples; Je vous renvoie pour plus d'information vers deux sites qui font la liste d'un certain nombre de textes coraniques dont le vêtement incriminé est le porte étendard. A vous de voir si vous trouvez cela tolérable dans l'enceinte de votre établissement.

[Quelques questions sur l'islam cruciales pour l'avenir de la France et de l'Occident 7 décembre 2016 – Dossiers thématiques – Aller plus loin – Liberté Politique](#)

**Et pour être plus spécifique sur la question de l'antisémitisme**

[doc-developpement-durable.org/jardin.secret/EcritsPolitiquesetPhilosophiques/SurIslam2/liste-des-versets-et-hadiths-antijuifs-et-antichretiens-dans-le-coran.htm](http://doc-developpement-durable.org/jardin.secret/EcritsPolitiquesetPhilosophiques/SurIslam2/liste-des-versets-et-hadiths-antijuifs-et-antichretiens-dans-le-coran.htm)

**Vous pouvez aussi prendre connaissance du récent rapport sur l'entrisme religieux des frères musulmans publié par le gouvernement** ([Publication du rapport « Frères musulmans et islamisme politique en France » | Ministère de l'Intérieur](#)) que je joins aussi à ce message et vous référer aux nombreux ouvrages de Gilles Kepel et aussi celui de Florence Bergeaud-Blackler, chargée de recherche au CNRS sur ce sujet – notamment son ouvrage *Le Frérisme et ses réseaux*. La littérature et les preuves ne manquent donc pas et **vous ne sauriez vous exonérer de votre complicité avec le frérisme en prétendant l'ignorance de cette réalité tangible qui fait partie d'un très large débat public.**

Compte tenu de ce qui précède, **je vous mets donc en demeure par la présente, sous peine de poursuites** de faire cesser immédiatement l'entrisme religieux et la promotion de la discrimination envers les femmes (mais aussi de l'antisémitisme dont ce vêtement est le porte étendard) dans l'enceinte de votre établissement.

*Cordialement*

**Emmanuel Crenne**

*Conseiller Régional d'Occitanie de 2015 à 2021*

Qu'ajouter ? Emmanuel a tout dit, on sent qu'il a eu la chance de vivre à l'époque où l'on enseignait la rhétorique au lycée. Saluons nos pères pour cela aussi que nous perdons avec nos acquis et nos libertés

**Christine Tasin**

*Les coordonnées de la clinique Turin :*

*01 40 08 88 00*

*contact@clinique-turin.com*

**Post-Scriptum**

Pour en savoir plus sur la clinique Turin

Publié le 06/09/2024

La Clinique Turin, Groupe [Almaviva Santé](#), et son Directeur Régional, [Franck VANLANGENDONCK](#), ont le plaisir d'accueillir [Laurent Chiarel](#) comme nouveau Directeur ! Il succède à [Aurélien THIROUARD](#), qui prend de nouvelles responsabilités en tant que Directeur Régional IDF Sud.

Nous sommes également heureux d'accueillir [Mélissa GASTINE SALEZ](#), notre nouvelle Directrice des opérations !

Nous leur souhaitons beaucoup de succès dans leurs nouvelles fonctions !

**N'hésitez pas à contacter le groupe de cliniques privées [Almaviva santé](#) et à les interpeller sur ce sujet majeur.**

<https://www.almaviva-sante.fr/fr/contact>